

L'Institut des Etudes Ismaili

Titre: Gouverner Diverses Communautés: Une Illustration Médiévale Musulmane

Auteur: Dr. Shainool Jiwa

Publication: The Perspective

Résumé: Le déroulement des récentes de manifestations a conduit des gens, à travers le Moyen-Orient, à remettre en avant l'éternelle question de savoir ce qui fait une bonne gouvernance et comment la quête d'un bon ordre doit se faire. Une manière de répondre à cette question est d'examiner des modèles d'autorité et de leadership que des musulmans eux-mêmes ont élaboré au cours de leur expérience historique millénaire et tenir compte de leurs pertinences pour un discours contemporain sur la gouvernance. Cet article se concentre sur l'illustration d'un modèle perpétué par la dynastie Fatimide, fondatrice du Caire, et institué à leur arrivée en Égypte en 969 CE.

Copyright permission has been sought from the aforementioned publisher.

The use of materials published on the Institute of Ismaili Studies website indicates an acceptance of the Institute of Ismaili Studies' Conditions of Use. Each copy of the article must contain the same copyright notice that appears on the screen or printed by each transmission. For all published work, it is best to assume you should ask both the original authors and the publishers for permission to (re)use information and always credit the authors and source of the information.

Gouverner Diverses Communautés: Une Illustration Médiévale Musulmane

Shainool Jiwa

Ceci est la version éditée d'un article qui a d'abord paru le 8 mars 2011 dans *The Perspective*, un site Web basé sur des articles permettant un forum de discussion sur des questions critiques dans le domaine de la politique, de la culture et des arts.

Introduction

Le déroulement des récentes manifestations a conduit des gens, à travers le Moyen-Orient, à remettre en avant l'éternelle question de savoir ce que constitue une bonne gouvernance et comment la quête d'un bon ordre doit se faire. Une manière de répondre à cette question est d'examiner des modèles d'autorité et de leadership que les musulmans eux-mêmes avaient élaboré au cours de leur expérience historique millénaire et de tenir compte de leurs pertinences dans un discours contemporain sur la gouvernance. Cet article se concentre sur l'illustration d'un modèle perpétué par la dynastie Fatimide, fondatrice du Caire, et institué à leur arrivée en Égypte en 969 CE.

Histoire:

La raison d'être du Califat Fatimide Ismaili (909-1171 CE) a été la création d'un État où tous les sujets, indépendamment de leurs appartenances religieuses ou leurs origines ethniques se devaient d'être gouvernés avec droiture et justice. Ces aspirations reflètent l'éternelle recherche humaine du bon ordre qui a soutenu la formation première des civilisations et qui continue à être parmi les marqueurs plus importants d'une gouvernance réussie aujourd'hui. Donc, qu'est ce qui a distingué les Fatimides ? Une de leurs caractéristiques distinctives a été le modèle de leadership et de gouvernance qu'ils ont soutenu, ainsi que sa durabilité durant près de deux siècles et demi dans des pays historiquement peuplés par des communautés confessionnelles diverses, principalement non-Shiite et qui le sont restés à ce jour.

En revendiquant le leadership de la communauté, les Fatimides ont invoqué la notion d'autorité spirituelle et temporelle suprême qu'ils affirmaient avoir hérité en tant que successeurs désignés du Prophète Muhammad. La création d'un État où le souverain Fatimide instituerait une gouvernance juste et un ordre social équitable a été la pierre angulaire de la mission Ismaili, qui a mené l'établissement de l'état Fatimide en Afrique du Nord en 909 CE. En gouvernant l'Afrique du Nord durant près d'un demi-siècle (909-969 CE), les Fatimides se devaient de traduire leurs notions utopiques de règne vertueux en un modèle pragmatique de gouvernance sur une population qui était religieusement et ethniquement diverse et parmi lesquels se

trouvaient des éléments qui étaient idéologiquement antagonistes à leur règne minoritaire.

La conquête de l'Egypte par les Fatimides en 969 CE, a ajouté de la complexité sur une population Egyptienne qui avait une diversité ethnique et religieuse autochtone relativement élevée. La longévité du règne Fatimide, qui a duré près de deux siècles et demi, avec ses remarquables périodes de stabilité et de prospérité ont indiqué que la dynastie a réussit, dans l'ensemble, à favoriser un modèle viable de gouvernance.

Toile de fond

C'est sous le Califat Fatimide que l'Égypte est d'abord devenue le centre d'un empire méditerranéen au 10ème siècle de notre ère. Le Caire Fatimide est devenu son centre administratif et une métropole cosmopolite florissante. C'est à cette époque que l'Égypte a d'abord gagné l'indépendance politique et religieuse des lieux de l'autorité Musulmane de l'Est, ce qui avait t été fait au paravan par les Omeyyades en Syrie (661-750 CE) et ensuite par les Abbassides en Irak (750-1256 CE). Les Fatimides ont établi leur autonomie en l'Égypte à la suite de luttes politiques ainsi que sociales et économiques dans la région.

La restauration de l'ordre social, économique et politique ont fait partie des principales caractéristiques de la proclamation de sécurité que le souverain Fatimide, le Calife-Imam al-Muizz li-Din Allah, a garanti lors de la conquête Fatimide de l'Egypte (document *Aman*). Il a apporté une formulation instructive des principes Fatimides de gouvernance. En invoquant leur réclamation sur l'imamat universel, il a articulé la notion d'une protection qui engloberait tous les sujets, indépendamment de leur race, leur origine ethnique ou leur croyance. Il a fait référence lors de cette déclaration à celle du Prophète Muhammad et l'apport de sa protection sur tous les gens de Médine, y compris sur les tribus juives résidentes, consignée dans la Constitution dite de Médine.

La garantie de sécurité stipulait la relation entre le nouveau Calife et ses sujets. Dans le principe, il décrivait les responsabilités essentielles de la bonne gouvernance. Il promettait des réformes économiques par le biais de divers moyens, notamment l'entretien des pièces de monnaie et l'élimination des impuretés métalliques en elles ; la facilitation des échanges via l'entretien des routes ; la diminution du brigandage ; contrôler que les lois sur l'hérédité adhérent aux normes scripturales et prophétiques et veiller à ce que l'État réglemente les legs financiers.

Il a fourni, essentiellement, la réitération de la sécurité qu'un souverain musulman était tenu de fournir à sa communauté: « Je vous garantis la complète et universelle sécurité de Dieu, éternelle et continue, inclusive et parfaite, renouvelée, se confirmant à travers les jours et récurrente à travers les années, sur votre vie, vos

propriétés, votre famille, votre bétail, vos biens et vos quartiers, et sur tout ce que vous possédez qu'il soit modeste ou important. »¹

Cette déclaration explicite le rôle et la responsabilité du souverain et de son administration dans la restauration de la stabilité et de la prospérité qui sont devenus les standards de l'efficacité du modèle Fatimide de gouvernance.

Gouverner Diverses Communautés:

Alors que l'apport d'une bonne gouvernance a fourni le paradigme théorique sur lesquels les Fatimides ont légitimé leur entrée en Égypte, c'est seulement sous le règne du Calife-Imam al-Aziz bi'llah (975-996), premier souverain Fatimide à règner en Égypte, que les préceptes de gouvernance stipulé dans le Document d'*Aman* ont été traduits en politique d'État et incorporés à l'infrastructure institutionnelle. Une étude des caractéristiques sélectives de son règne a, par conséquent, fournit un cadre précieux pour l'examen de l'approche première des Fatimides à la gouvernance des différentes communautés confessionnelles qui composaient la quotidien de la vie égyptienne.

La Magistrature:

La magistrature durant le règne de l'Imam-calife al-Aziz apporte un exemple de la négociation entre les revendications Ismaili de l'autorité religieuse suprême tout en conservant la validité juridique des autres écoles musulmanes de droit, assurant ainsi la cohésion sociale et religieuse. Sur des questions liées au droit personnel ou familial, les juristes pouvaient prononcer leur jugement conformément à leur tradition juridique préférée, qu'elle soit Sunnite ou Shiite, mais sur des questions liées à l'ordre public et à la gouvernance sociale, leurs prises de position devaient être fondées sur le code juridique Fatimide. La sauvegarde de l'ordre public a été également renforcée en veillant à ce que les plus hauts responsables Fatimides administrent personnellement les cas présentés dans les tribunaux de grief.

Ces séances ont établi un mécanisme officiel pour toute soumission d'un grief contre l'État ou ses bureaucrates et ont garanti la justice par les plus hauts responsables de l'État Fatimide.

¹ Ibn Zulaq (d. 997 CE) tel que cité par al-Maqrizi (d. 1449 CE) dans son Itti az al-Hunafa. Pour une autre traduction annotée et une analyse du Document d'Aman voir, "Inclusive Governance: A Fatimid Illustration," in A Sajoo ed. Companion to the Muslim World (Londres, 2009), pp. 157-175 de S Jiwa.

Participation des Chrétiens et des Juifs:

À cette époque, l'Égypte possédait d'importantes confessions chrétiennes autochtones établies, en particulier des Coptes, des Melkites des Nestoriens, ainsi qu'un certain nombre de communautés juives, dont les Rabbanites et des Qaraïtes. Au fil des siècles, leurs rôles sociaux et économiques se sont imbriqués dans le tissu de la société égyptienne, notamment en tant que bureaucrates et commerçants chevronnés, professionnels de la santé, orfèvres et bailleurs de fonds. La déclaration d'*Aman* a garanti que le règlement coutumier accordé au Peuple du Livre serait réaffirmé. L'Imam-Calife Al -Aziz a été reconnu pour avoir accordé un appui de l'État à la rénovation et à l'entretien des maisons de culte chrétiennes. Il a été reconnu pour avoir autorisé les Coptes, la plus grande communauté chrétienne égyptienne autochtone, à reconstruire l'église de St. Mercurius, à coté de Fustat, malgré une reconstruction contestée par certains musulmans.

L'Imam-calife al-Aziz a également établi des relations familiales avec la communauté Chrétienne Melkite, qui avait une présence établie en Égypte et en Syrie. Sa compagne de vie, la mère de la célèbre princesse Fatimide, Sitt al-Mulk, était une dame Melkite. L'Imam-Calife al -Aziz a nommé ses deux frères, Arsènius et Oreste, respectivement comme patriarches Melkites sur Alexandrie et Jérusalem. Vers la dernière partie de son règne, 384 AH / 994 CE, l'Imam-Calife al-Aziz a promu le bureaucrate Chrétien" Isa b. Nestorius come responsable de l'administration générale de l'Etat. Isa, a nommé à son tour, l'administrateur juif, Manashsha b. Ibrahim, comme contrôleur financier de la Syrie. La nomination d'administrateurs Chrétiens et Juifs, à la plupart des postes supérieurs de l'État, a démontré l'engagement Fatimide à une gouvernance inclusive à travers sa population ethnique et religieuse.

Les Défis liés à la Gouvernance Fatimide:

Les Fatimides ont du faire face à des défis en instituant leur gouvernance sur une société égyptienne religieusement et socialement stratifiée. Ceci a exigé qu'ils développent un numéro d'équilibriste finement réglé dans la régulation de leurs relations avec chacune des communautés significatives. Les sources font référence à des incidents spécifiques où différentes communautés ont été tenues sous contrôle afin d'assurer l'ordre public. Le Fatimides ont également créé des structures légales et sociales qui ont permis aux membres des diverses communautés religieuses et ethniques d'être impliquées dans leur administration. Cependant, aucune de ces communautés n'a pu établir une totale dominance. La nomination d'un juif converti, Yaqub b. Killis au poste de premier ministre en 368 AH par l'Imam-Calife al-Aziz est un bon exemple. Le plus célèbre parmi ses premiers ministres et sans doute le plus compétent administrateur de son âge, Yaqub a néanmoins été temporairement démis de ses fonctions à l'apogée de sa puissance en 374 AH. Il a été arrêté et emprisonné pour des actions qui ont été considérés comme une parodie de justice.

Bien qu'Yaqub ait été par la suite réintégré dans son poste et a continué à l'occuper jusqu'à sa mort en 380 AH, son bannissement temporaire a servi de rappel salutaire aux sujets égyptiens, sur l'impératif du maintien de l'ordre juste.

Le Règne Fatimide en Égypte a généré ses propres défis. Pourtant, jugés par la mesure de l'histoire, on se rappelle de l'historiographie égyptienne musulmane ultérieure comme d'une période de prospérité relativement paisible et d'une gouvernance inclusive. Alors que les circonstances qui ont mené aux événements récents en Afrique du Nord et au Moyen-Orient sont significativement différents de leurs contreparties médiévales, ils reflètent néanmoins une quête humaine permanente d'élaborer un modèle durable de gouvernance inclusif et équitable ; Toutefois, ces termes sont définis dans leurs contextes contemporains.